

Rapport d'Orientation Budgétaire

2019

Table des matières

I – Contexte général.....	3
A – Les recettes étatiques.....	3
B - Le soutien à l'investissement local.....	3
C – La fiscalité proposée par la loi de finances.....	4
II – Situation financière de la CC2R.....	5
A – Le fonctionnement.....	5
1 – Les charges de fonctionnement.....	5
2 – Le personnel.....	5
<i>Evolution des effectifs en 2018</i>	5
Evolution des rémunérations.....	6
Réorganisation et rationalisation des services.....	6
<i>Evolution des avantages en nature</i>	8
Evolution du temps de travail.....	8
B – L'évolution de l'épargne.....	8
C - L'état de la dette.....	9
D - L'investissement.....	11
1 – Les travaux réalisés.....	11
2 – Les opérations subventionnées par la CC2R.....	11
III – Les orientations budgétaires pour 2019.....	12
La section de fonctionnement.....	12
A – Evolution des recettes.....	12
1 – Les recettes fiscales.....	12
2 – Les recettes étatiques.....	13
3 – Les recettes des services.....	13
4 – Le remboursement de la TVA.....	13
5 – La reprise du résultat de 2018.....	14
6 – La composition des principales recettes attendues.....	14
B – Prévision des dépenses de fonctionnement.....	15
1 – La solidarité aux communes.....	15
2- La péréquation.....	15
3 – L'évolution prévisionnelle des effectifs.....	15
4 – Les remboursements de frais de personnel.....	17
5 – Les charges générales de fonctionnement.....	17
6 – Les subventions aux organismes et aux associations.....	18
7 – Les intérêts de la dette.....	18
8 – L'autofinancement et l'équilibre budgétaire.....	18
9 – Récapitulatif des principales dépenses prévues en 2019.....	19
La section d'investissement.....	20
A – Les dépenses d'investissement.....	20
1 – Les opérations d'investissement et autorisations de programme.....	20
2 – Les subventions versées.....	23
3 – L'évolution de la dette.....	23
D – Les recettes d'investissement.....	24
Budgets Annexes.....	25
Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC).....	25
Budget annexe : Tourisme.....	26

I – Contexte général

Le débat d'orientation budgétaire, inscrit dans la loi dite ATR n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire l'objet d'une délibération, avec vote, pour attester de sa tenue.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

A – Les recettes étatiques

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une augmentation des concours financiers de l'état aux collectivités locales de 71 millions d'euros.

Ainsi, la loi de finances pour 2019 prévoit une stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 26,9 milliards d'euros.

Cependant, il est également prévu, une augmentation de la péréquation à hauteur de 180 millions d'euros pour les communes et leur EPCI : 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Cette hausse sera entièrement financée par écrêtement appliqués sur la DGF, notamment sur la dotation de compensation des EPCI. Ainsi, quand bien même l'enveloppe globale de la DGF est stabilisée pour l'année 2019, individuellement, la dotation des Communes ou EPCI pourrait être diminuée.

La dotation d'intercommunalité est réformée à compter du 1^{er} Janvier 2019. En effet, la dotation par habitant est unifiée.

Ainsi, les Communautés de Communes à fiscalité additionnelle sont gagnantes : leur dotation moyenne passerait de 8€/ habitant en 2018 à 16€/habitant en 2019, soit une progression moyenne de +33 % en 2019. Cela s'explique notamment par le complément, à hauteur de 5€ par habitant, attribué aux EPCI ayant une faible dotation d'intercommunalité 2018 après minoration.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal passe de 1,17 milliards d'euros en 2018 à 1,15 milliards d'euros en 2019, soit une baisse de 1,7 %. En effet, l'article 77 de la loi de finances 2019 prévoit l'annulation de la non minoration de la DCRTP. Une minoration de la DCRTP est désormais possible et elle est fonction des recettes réelles de fonctionnement inscrites au compte de gestion pour 2017. Cette baisse ne sera donc pas uniforme pour toutes les Communes et les EPCI.

B - Le soutien à l'investissement local

Les dotations de soutien à l'investissement seraient maintenues à 2,12 milliards d'euros (hors FCTVA), dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 0,3 milliard pour les départements.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stables avec plus d'1 milliard d'euros de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), 570 millions d'euros de Dotation de

Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et 150 millions d'euros pour la Politique De la Ville (PDV).

Par ailleurs, le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA d'« environ 37 millions d'euros », « sous l'effet de la reprise de l'investissement local ». Le projet de loi de finances 2019 prévoit toutefois de reporter d'un an, au 1^{er} janvier 2020, l'automatisation de la gestion du FCTVA.

Ces stabilisations et augmentations sont toutefois à mettre en regard de la baisse des crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités » qui passeraient de 3,66 milliards d'euros en 2018 à 3,43 milliards d'euros en 2019.

C – La fiscalité proposée par la loi de finances

La Loi de finances pour 2019 poursuit le mouvement de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, sous condition de revenus. Après une première baisse de 30 % au 1^{er} Octobre 2018, le taux sera porté à 65 % pour 2019, jusqu'à une suppression totale de cette taxe courant 2020. Ainsi, près de 17 millions de français seront concernés.

Ce mouvement n'a pour l'instant pas de conséquences pour le bloc communal.

II – Situation financière de la CC2R

Le résultat global de l'année 2018 est estimé à **5 120 280,05 €**, restes à réaliser compris.

L'épargne brute dégagée en 2018 est estimée à **5,8 millions d'euros**, contre 5,4 millions d'euros en 2017, et le montant de l'emprunt renégocié avec la Société de Financement Local (SFIL) s'élève à **3 452 162,48€**.

A – Le fonctionnement

1 – Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement des services ont augmenté sensiblement en 2018 de **132 855 mille €**. Il s'agit principalement d'une augmentation du coût de l'entretien de la voirie ainsi que des dépenses de réparations d'équipements, notamment de la cuisine communautaire, qui prépare chaque année plus de 240 mille repas, et dont l'acquisition avait été faite depuis plus de dix ans maintenant.

2 – Le personnel

Evolution des effectifs en 2018

Il n'y a pas d'évolution des effectifs en 2018 en raison **d'un ré-équilibrage entre suppression et création d'emplois**.

En effet, lors du débat d'Orientations Budgétaires de 2018, nous avons noté la création d'un certain nombre de postes afin de prévoir des périodes de tuilage entre les futurs retraités (deux assistants d'enseignement artistique, un technicien) et les nouveaux recrutés ; nous nous étions engagés à supprimer ensuite ces emplois : cela a été acté lors du vote du BP 2018 et 3 emplois ont été ainsi supprimés.

Concernant les créations d'emplois, **un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité piano a été créé à temps non complet 8 heures/hebdomadaire**, en remplacement de l'ancien professeur de piano à temps complet parti à la retraite.

Par ailleurs, dans le cadre de l'extension des locaux de la Communauté de Communes, **3 emplois d'agents techniques ont été créés pour assurer l'entretien des nouveaux locaux.**

Enfin, **5 emplois d'agents de maîtrise ont été créés** afin de nommer des adjoints techniques ayant des missions en correspondance avec ce grade : 4 agents ont été ainsi nommés (et leur poste d'agent technique supprimé) ; un emploi d'agent de maîtrise est donc encore vacant.

Evolution des rémunérations

	REMUNERATION	REMUNERATION PRINCIPALE (titulaires)	Primes/ nbi/sft	REMUNERATION CONTRACTUELS	Participation employeur Assurance Prévoyance	Charges patronales	Heures supplémentaires réalisées
Prévisionnel 2018	6 519 000 €						
Réalisé 2018	6 186 695 €	3 004 695 €	671 159 €	728 099 €	16 629 €	1 766 112 €	1 537 heures
Prévisionnel 2019	6 568 840 €	3 076 700 €	750 990 €	818 820 €	23 800 €	1 898 530 €	

Les dépenses du personnel de 2018 se sont révélées inférieures aux prévisions :

En effet, certains recrutements prévus en 2018 n'ont pas été réalisés, il s'agit :

- du recrutement d'un agent de police,
- du recrutement d'un instructeur des documents d'urbanisme,
- du recrutement d'un agent au Service Juridique et Commande Publique.

Réorganisation et rationalisation des services

Il est à noter également, **la création d'un pôle Jeunesse-Sport** avec le recrutement de sa Directrice sur le grade d'Attachée Territoriale qui a en charge le bon fonctionnement des équipements sportifs de la Communauté, du Centre de Loisirs et la gestion des équipes.

La Direction de l'École de Musique a été confiée à deux agents en poste : le directeur du pôle culture/évènementiel-associations-éducation assurant la direction administrative et un de nos assistants d'enseignement artistique assurant la direction artistique de l'établissement.

Enfin, la Directrice en charge de la Communication a également pris la direction du service Tourisme.

SCHÉMA DE MUTUALISATION 2015/2020

- Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté le 4 décembre 2015, le plan d'actions 2015/2020 prévoyait :

1)- la création de services communs : c'est ainsi que certains services fonctionnels ont été mis en commun entre la Communauté de Communes et le CIAS.

Il s'agit des services suivants :

- Financier et Comptable,
- Ressources Humaines,
- Informatique,
- Commande Publique,
- Communication,
- Accueil, standard,
- Entretien des locaux.

Cette mise en commun s'est accompagnée du transfert des personnels correspondants à la Communauté de Communes.

2)- la Mise à disposition aux Communes membres de certains services opérationnels :

- Service Jeunesse et sport dans le cadre des interventions pour les activités péri-scolaires des Communes,
- Service Fourrière animale.

Des conventions ont été passées avec les Communes ayant souhaité adhérer.

3)- les groupements de commandes

Le service Commande publique de la Communauté de Communes a passé un certain nombre de marchés publics en groupement de commandes avec le CIAS ou des Communes membres ; il s'agit :

- du marché de fournitures administratives avec les communes l'ayant souhaité,

- du marché d'assurance statutaire du personnel et du contrat collectif maintien de salaire passé avec le CIAS,
- de *Maîtrises d'ouvrage partagées avec les Communes de Valence d'Agen, de Lamagistère et d'Auvillar.*

Evolution des avantages en nature

Dans le cadre du contrat collectif maintien de salaire souscrit par la collectivité, l'employeur participait jusqu'alors à hauteur de 12 € par mois et par agent ayant adhéré au contrat ; depuis le 1^{er} janvier 2019, cette participation employeur, qui constitue un avantage en nature pour nos employés, est passé de 12 € à 15 € par mois afin de tenir compte de l'augmentation de la cotisation des agents.

Evolution du temps de travail

Le temps de travail de la Collectivité a été fixé à 35 Heures, un agent à temps complet devant effectuer 1 607 heures de travail annuel (compris les 7h pour la journée de solidarité).

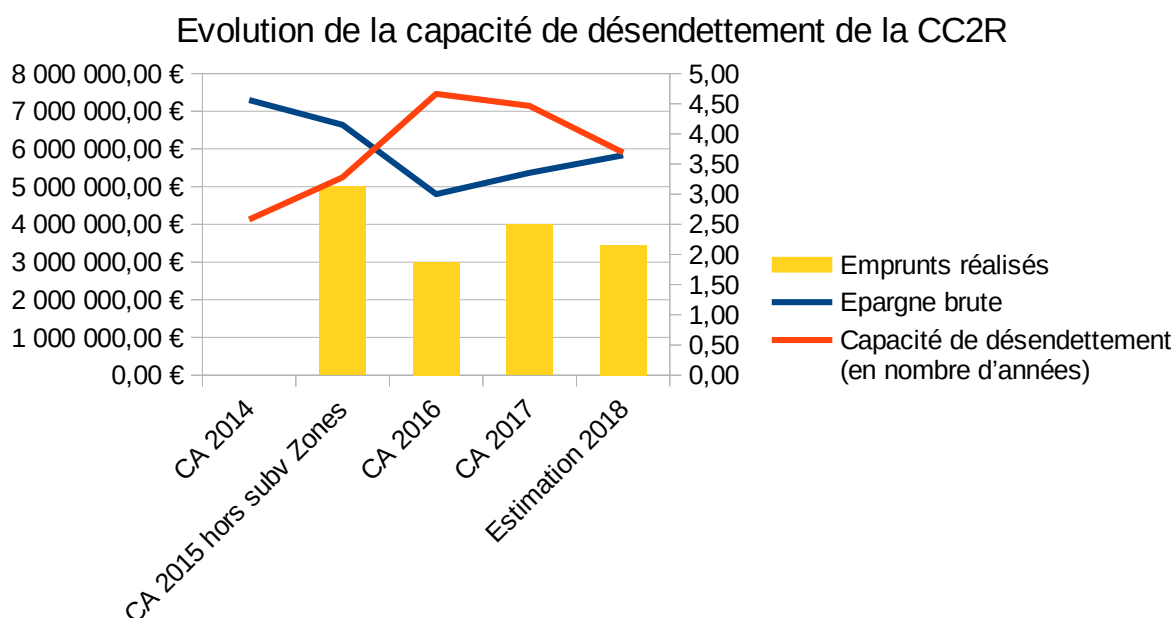
Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail.

B – L'évolution de l'épargne

L'épargne dégagée par la CC2R **ne cesse d'augmenter depuis 2016** grâce aux mesures courageuses que nous avons prises à l'unanimité sur proposition de la commission prospective. L'épargne dégagée en 2018 augmente de **466 mille euros** par rapport à 2017.

La capacité de désendettement de la CC2R s'améliore, depuis la même date, malgré les nouveaux emprunts contractés. Cependant, une amélioration plus forte est à noter cette année. Cela s'explique notamment par la diminution du capital restant dû à hauteur de 2,4 millions d'euros (Clôture du prêt de 2 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne et baisse du remboursement des annuités de la dette (600 mille euros environ) après l'effort mené par la collectivité pour rembourser une grande part du capital en début d'emprunt), et par ailleurs, les renégociations menées avec le Crédit Agricole et la Société de Financement Local.

Voici l'évolution de l'épargne dégagée par la CC2R :



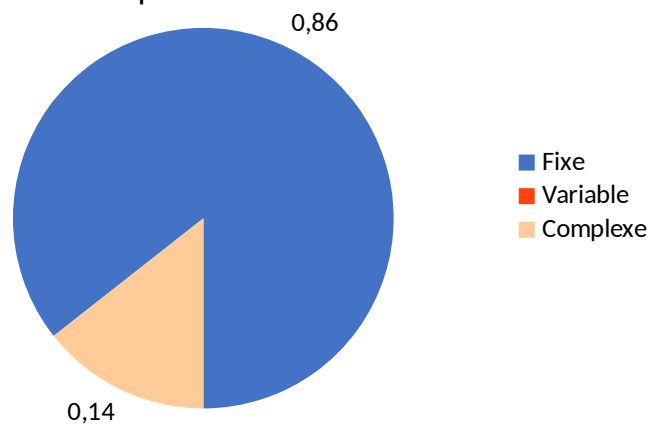
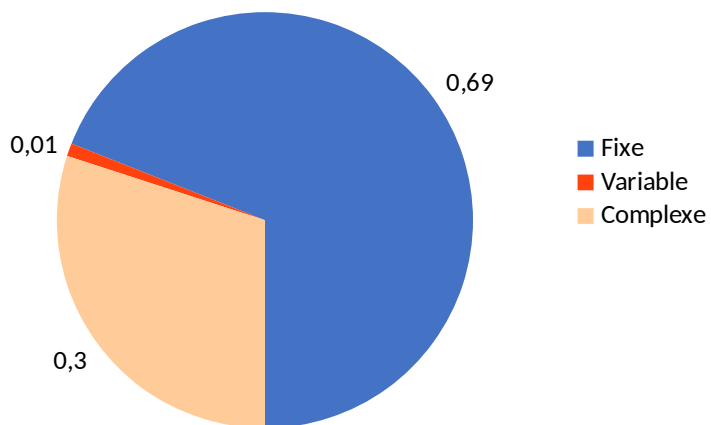
C - L'état de la dette

En 2018, seul le refinancement d'un emprunt structuré avec la Caisse Française de Financement Local a été conclu, pour un montant de 3 452 162,48 €, à un taux d'intérêt fixe de 2,20 % sur 12 ans (durée restante du contrat de prêt initial).

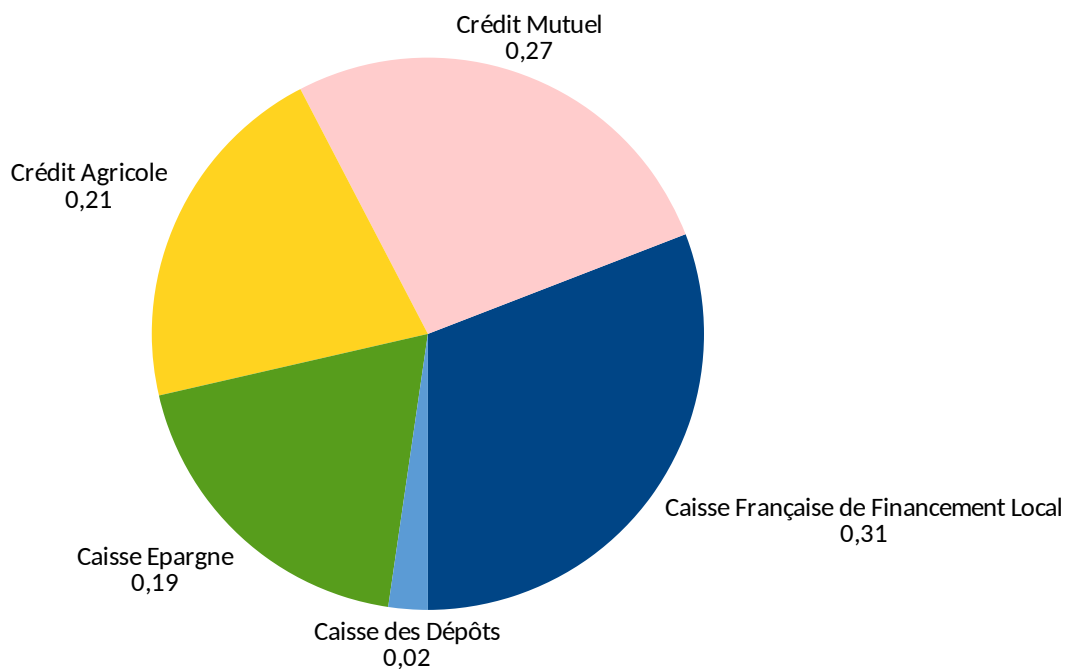
Ainsi, au 31 décembre 2018, **le capital restant dû s'élève à 21 524 268,03 €** (contre 23 949 408,77 € en 2017) et la capacité de désendettement de la CC2R est de **3,7 ans** (contre 4,5 ans en 2017), ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

Voici l'état de la dette de la CC2R au 1^{er} janvier 2019:

Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2017 Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2018



Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2018



D - L'investissement

1 – Les travaux réalisés

Cette année 2018 a été marquée par de nombreux investissements. En effet, les opérations d'investissements, travaux, études et acquisitions sont estimés à **6,48 millions d'€**. Cela comprend principalement les dépenses suivantes, notamment :

- l'extension des locaux de la CC2R (2,11 millions d'€),
- Parvis et extension du siège CC2R (594 mille €)
- la Maison de Santé de Pôle, qui a ouvert en janvier 2018 (685 mille €),
- les travaux de voirie 2018 (1,3 million d'€),
- la rénovation de l'Office de Tourisme communautaire (341 mille €)
- travaux écoles pour risques attentats (156 mille €)
- Bâtiments communaux (191 mille €)

2 – Les opérations subventionnées par la CC2R

Comme chaque année, la CC2R subventionne des projets, principalement communaux. Les subventions versées sont fonction de l'avancée des travaux. Cela concerne notamment le petit patrimoine public et privé, les équipements sportifs, les aires de jeux, le locatif public, l'éclairage public, les trottoirs, les places, l'aide aux entreprises aux commerces et à l'agriculture, le tourisme, les maisons de santé, l'environnement.

Les subventions versées s'élèvent à **1,75 million d'€** en 2018 (contre 1,27 millions d'euros en 2017) dont 106 mille euros versés au budget annexe de Tarn et Garonne Numérique. Ces subventions d'équipements ont bénéficié à 21 Communes de la CC2R.

3 – Les subventions obtenues

Pour soutenir les investissements réalisés, la CC2R perçoit des subventions, celles-ci s'élèvent à **1,4 million d'€** en 2018. Elles proviennent principalement de l'État, de la Région et du Département.

III – Les orientations budgétaires pour 2019

Le budget 2019 est estimé à **56 millions d'€** :

- **39 millions d'€** pour la section de fonctionnement (**37 millions d'€** prévus en 2018),
- **17 millions d'€** pour la section d'investissement (**17 millions d'€** prévus en 2018).

La section de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement est estimé à **39 millions d'€** (contre 37 millions d'euros au budget de 2018).

A – Evolution des recettes

La CC2R reçoit diverses recettes lui permettant d'assurer ses missions. Il y a notamment celles issues de la fiscalité, les dotations l'État, et les redevances des services de la CC2R.

1 – Les recettes fiscales

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition pour l'année 2019. Ainsi, les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12,42 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

Les recettes issues de la fiscalité sont estimées à **taux constant à 22,41 millions d'€** pour 2019, contre 21,92 millions en 2018, avec une augmentation du coefficient de revalorisation forfaitaire de 1,022 point pour 2019, soit une augmentation de +2,2 %.

Par délibération du 23 Mars 2018, il a été instauré la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1^{er} Janvier 2019. Le produit de la taxe correspond au montant des dépenses prévues diminuées des éventuelles recettes et il a été arrêté à la somme de 50000 €. La direction des finances publiques répartira ensuite le montant de cet impôt sur l'ensemble des contribuables du territoire de la CC2R.

2 – Les recettes étatiques

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée à **1 030 053 €** contre 1 237 909 € en 2018. Cette diminution sensible de 206 699 € s'explique par une variation significative de la contribution de CVAE de la SA ELECTRICITE DE FRANCE (EDF).

On note une baisse de 198 471 € pour la part correspondant à la Centrale de Golfech, sur la répartition de CVAE due à la Communauté de Communes par EDF. Cette tendance est constatée au niveau national pour tous les sites EDF subissant une forte baisse de 14,18 % de leur production de valeur ajoutée.

Concernant le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la recette induite est estimée à **4,92 millions d'euros**, identique à 2018.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est abaissée par la loi de finances 2019 de 1,7 %. La recette induite est estimée à **2,3 millions d'€** en 2019 contre 2 593 271 € en 2018.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2018. Néanmoins, l'augmentation de la DSU et DSR sera écrêté sur la dotation de compensation. Ainsi, la CC2R ne percevant aucune de ces deux dotations, il est estimé que cette recette va être réduite à 1,005 million d'euros en 2019 (contre 1,028 million d'euros en 2018) soit une diminution de 2 %; la contribution pour le redressement des finances publiques est de **444 984 €** en 2019, identique à 2018.

3 – Les recettes des services

Il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs des services, sinon de l'inflation, ainsi a fréquentation constante, les recettes des services sont estimées à **2,12 millions d'€**.

De plus, comme il a été décidé, le service de traitement des boues de la CC2R est refacturé aux communes en fonction des prestations réalisées sur leur territoire : en 2019 seront facturées les dépenses de 2018. Cela représente une recette estimée à **79 716,78 €**, uniquement pour le transport et le traitement des boues (hors charge de personnel, produits de traitement, et frais divers de la station)

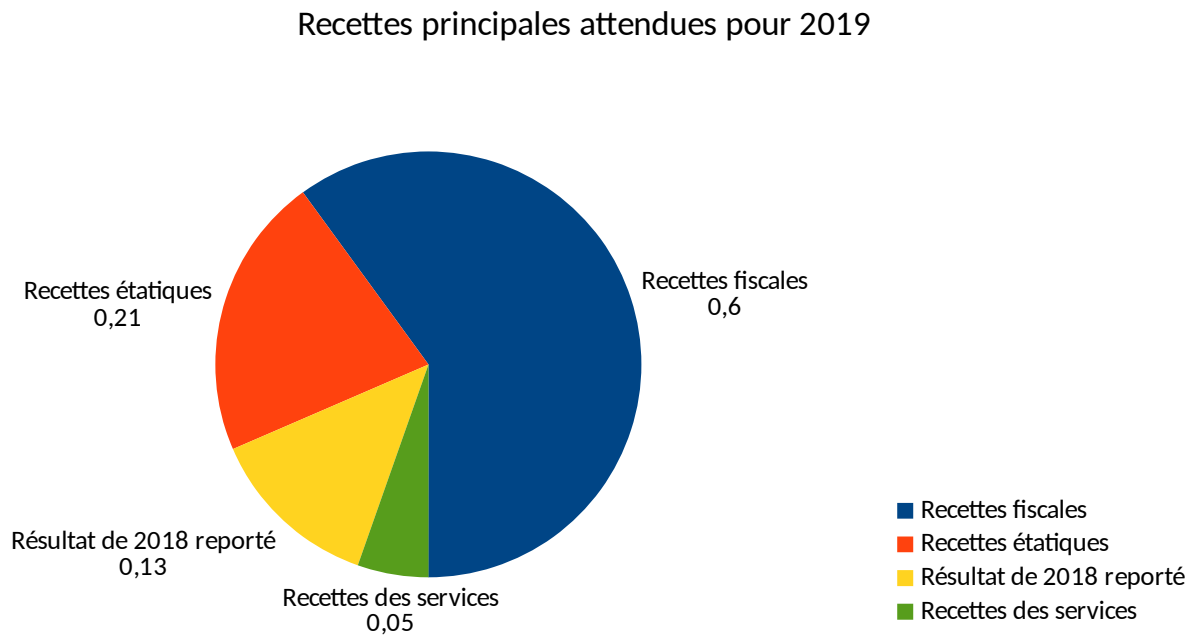
4 – Le remboursement de la TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) a été élargi à certaines dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Ainsi, sont désormais assujettis au FCTVA les dépenses engagées sur les comptes 615221 et 615231. Pour 2019, cette recette estimée à **140 mille euros**.

5 – La reprise du résultat de 2018

Le résultat de 2018 est également repris pour un montant estimé à **5,12 millions d'€**.

6 – La composition des principales recettes attendues



B – Prévision des dépenses de fonctionnement

1 – La solidarité aux communes

Les dotations allouées pour le fonctionnement des communes sont regroupées, depuis 2003, en une dotation unique : la dotation de solidarité communautaire. Laquelle comprend trois volets : le volet fiscal, c'est à dire le reversement de la fiscalité, lequel a été figé à celui de 2016. Ainsi, il reste inchangé pour 2019. Le volet social, correspondant à la compensation de DGF liée à la suppression des contingents communaux d'aide sociale. Il est identique à 2012, fixe par sa nature. Enfin, le volet école correspondant au fonctionnement des écoles. Ce volet est réparti en fonction du nombre de classes et du nombre d'élèves. A noter que la CC2R continue de prendre en charge les scolarisations des élèves dans des écoles extérieures à la Communauté de Communes sur la base du forfait.

La dotation de solidarité complémentaire est maintenue selon les mêmes modes de calcul que les années précédentes.

Ainsi, la dotation de solidarité aux communes est estimée à **10 351 393 €** pour 2019, identique à 2018.

2- La péréquation

La CC2R est contributrice du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour 2019, la contribution est estimée à **2,160 millions d'€** (contre 2 159 874 € en 2018).

3 – L'évolution prévisionnelle des effectifs

ANNÉE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRES	CONTRACTUELS	Emplois vacants	TOTAL POURVUS
01/01/2018	159	135	16	8	151
01/01/2019	159	130	17	12	147

Les effectifs budgétaires correspondent aux emplois créés et existants dans notre établissement au 1^{er} janvier 2019, qu'ils soient vacants ou pas.

Les effectifs budgétaires sont stables à 159 emplois créés dans notre établissement ; la baisse des agents titulaires en 2018 s'explique par des départs en retraite ou des mutations d'agents titulaires

qui ont été remplacés soit par des agents en poste (La direction de l'école de musique-le regroupement de la direction Communication/Tourisme) soit par des agents contractuels.

Par ailleurs, 12 emplois sont vacants :

- certains postes sont en attente de recrutement : gestionnaire commande publique, instructeur urbanisme, agents de police, technicien bâtiment, animateur au Centre de Loisirs de Gâches,
- deux postes sont laissés vacants par des agents en détachement,
- enfin, certains postes sont laissés vacants suite à des départs d'agents non remplacés : professeur d'enseignement artistique, agents de maîtrise Rivière.

- **La filière la plus représentée est la filière technique** avec 72 agents, soit 44 % de l'effectif total.

- **62 % des agents sont des femmes.**

- **63 % des agents appartiennent à la catégorie hiérarchique C,**

- 30 % à la catégorie B

- 7 % à la catégorie A.

- **138 postes sont à temps complet, soit 86 % des emplois.**

- 21 postes sont à temps non complet (dont 9 à l'école de musique).

- *L'âge moyen des agents est de 46 ans.*

Les prévisions de rémunérations 2019 :

	REMUNERATION	REMUNERATION PRINCIPALE (titulaires)	Primes/ nbi/sft	REMUNERATION CONTRACTUELS	Participation employeur Assurance Prévoyance	Charges patronales	Heures supplémentaires réalisées
Prévisionnel 2018	6 519 000 €						
Réalisé 2018	6 186 695 €	3 004 695 €	671 159 €	728 099 €	16 629 €	1 766 112 €	1 537 heures
Prévisionnel 2019	6 568 840 €	3 076 700 €	750 990 €	818 820 €	23800 €	1 898 530 €	

Les prévisions de dépenses du personnel de 2019 sont donc estimées à la hausse afin de tenir compte :

- de ces trois recrutements prévus en 2019,
- du remplacement de l'agent de développement économique,

- du calcul des rémunérations sur une année des agents recrutés courant 2018 : la Directrice pôle Jeunesse et Sport, les trois agents d'entretien des locaux,
- de la reconduction de contrats en accroissement temporaire d'activité afin de tenir compte de la charge de travail supplémentaire et ponctuelle des services Comptables et Ressources humaines,
- des prévisions de remplacements,
- des évolutions réglementaires.

L'augmentation prévue avoisine les 6 % et est calculée sur le réalisé 2018 qui, compte-tenu de ce qui a été dit précédemment aurait dû être plus élevé ; si tel avait été le cas, nous serions sur une progression réelle de 3 %.

Pour information, l'évolution annuelle moyenne des dépenses de personnel des groupements de communes à fiscalité propre est de 7,1 %.

Les charges de personnel sont estimées à **6,55 millions d'€** en 2019, contre 6,18 millions d'€ réalisé en 2018.

4 – Les remboursements de frais de personnel

Chaque année, la CC2R reverse des frais de personnel pour des agents détachés réalisant des missions pour ses services, mais également des mises à dispositions d'agents par les communes. Ainsi, cette dépense est estimée à **170 mille €** (contre 125 mille € en 2018). Cette augmentation résulte de la mise à disposition du directeur des services techniques de la mairie de Valence. L'appel à participation de la Mairie de Valence d'Agen est arrivé tardivement, nous prévoyons ainsi en 2019 de rembourser notre quote part de 2019 et la part de 2018 restante.

5 – Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales comprennent notamment les réparations sur les bâtiments et les voiries, l'entretien des espaces verts, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburants, les assurances, les transports, les frais d'affranchissement et la maintenance des équipements. Ces dépenses sont estimées à **4,7 millions d'€** pour l'année 2019, ce qui est semblable au prévisionnel de 2018.

6 – Les subventions aux organismes et aux associations

Il n'est pas prévu d'augmenter ou de diminuer les subventions aux associations versées par rapport à 2018. Ainsi, elles sont estimées à **1,9 millions d'€**, soit un montant identique à 2018.

Il n'est également pas prévu d'augmentation des contributions pour les syndicats en charge du traitement des ordures ménagères (SMEEOM + SIDEL) : **1,48 million d'€**.

La contribution aux services d'incendie et de secours est aussi supposée stable à **470 mille €**.

Il n'est pas prévu d'augmentation de la subvention au CIAS, compte tenu de l'excédent dégagé sur le résultat de l'année 2018 : **750 mille €**.

7 – Les intérêts de la dette

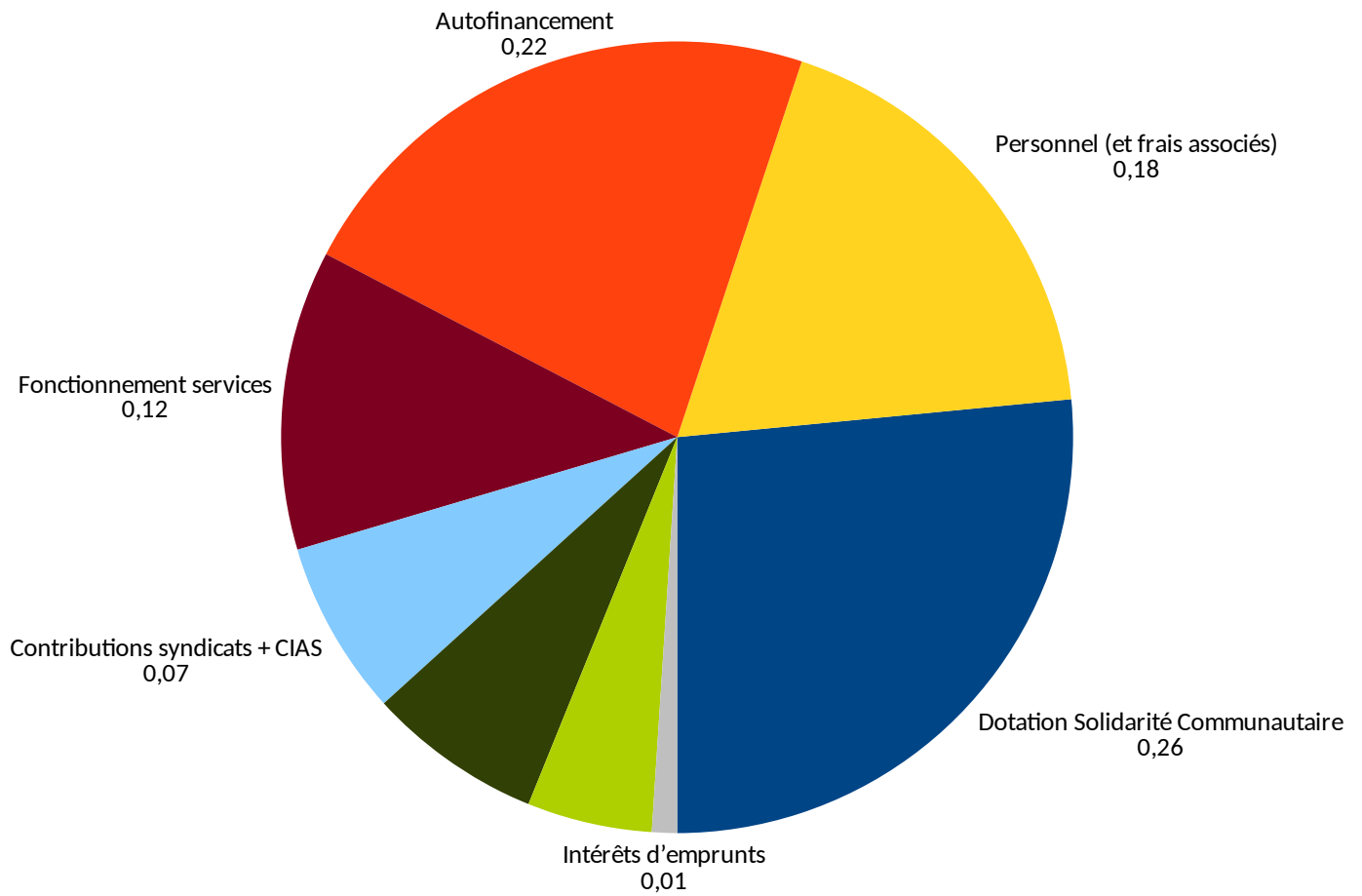
Les intérêts de la dette sont estimés à **565 mille €** pour 2019, contre **663 mille €** en 2018.

8 – L'autofinancement et l'équilibre budgétaire

Les recettes de fonctionnement non utilisées pour couvrir les dépenses de fonctionnement concourt à l'amortissement des biens et au financement des dépenses d'investissement. Ainsi, pour 2019, il est estimé que ce sont **8,8 millions d'€** qui seront affectés à l'amortissement des biens et au financement des dépenses d'investissement.

9 – Récapitulatif des principales dépenses prévues en 2019

Principales dépenses de fonctionnement prévues pour 2019



La section d'investissement

La section d'investissement est estimée équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à **17 millions d'€** pour l'année 2019.

A – Les dépenses d'investissement

1 – Les opérations d'investissement et autorisations de programme

Il est prévu de budgéter **9 millions d'€** d'investissement pour l'année 2019.

Outre les travaux réalisés, les besoins des services en investissement sont principalement les suivants, pour **467 mille €** :

- informatique : **51 mille €** (matériel informatique et dématérialisation des permis de construire)
- entretien rivières : **109 mille €** (aménagement des berges, restauration des cours d'eau et achat parcelles),
- cuisine : **55 mille €** (achat machine lave batterie),
- sports : **62,5 mille €** (équipements, rachat tracteur volé),
- piscine : **66 mille €** (équipements),
- école de musique : **18 mille €** (instruments),
- centre de loisirs : **29 mille €** (équipements),
- déchetterie : **11 mille €** (fabrication benne déchets verts),
- crèche/halte garderie/RAM : **3 mille €** (mobilier, machine à laver),
- VEC : **53 mille €** (achat camion et tronçonneuse),
- Évènementiel : **8 mille €** (aménagement de l'espace traiteur)
- Maison de l'emploi et de la formation : **2 mille €** (signalétique)

Les investissements prévus par les services techniques, hors opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme, sont principalement les suivantes pour l'année 2019 pour **3,7 millions d'€** :

Concernant la voirie :

- programme de voirie 2019: **1 350 mille €**,
- fin du programme de voirie 2018: **135 mille €**,
- poursuite de la création de voies d'accès (office tourisme) : **15 mille €**,
- divers travaux voirie (aménagement sécuritaire, accessibilité) : **40 mille €**

Concernant les autres investissements :

- travaux dans les écoles : **824 mille €**,
- travaux Parvis: **89 mille €**,
- travaux centre de loisirs : **106 mille €**
- travaux d'aménagement au musée de la ruralité : **99 mille €**
- Chenil : **6 mille €**
- Halte Garderie : **70 mille €**
- travaux COSEC/ Squash : **40 mille €**

- travaux piscines : **512 mille €**
- travaux MEFI (installation climatiseur local informatique) : **4,5 mille €**
- Golf (aménagement vestiaire et mise au norme éclairage public parking) : **96 mille €**
- déchetterie de Prouxet (signalisation interne au site) : **2 mille €**
- réalisation d'un rond point sur la future zone de Pommevic/Goudourville (subvention au département) : **314 mille € HT.**

Il est également prévu de réaliser pour les communes d'Auvillar et Saint-Vincent Lespinasse des travaux sous conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, pour un total estimé à **277 mille €**. Ces dépenses feront l'objet de remboursement par les communes concernées.

Enfin, il est également envisagé d'acquérir des terrains sur la zone de Pommevic/Goudourville pour 100 mille €. Ainsi que des parcelles à proximité du lycée de Valence d'Agen pour 100 mille euros, dans l'objectif d'acquérir de nouveaux équipements.

Les principales opérations réalisées par la CC2R font l'objet d'autorisations de programme, les dépenses étant réalisées sur plusieurs années. L'évolution proposée de ces autorisations est la suivante pour l'année 2019, en tenant compte des réalisations antérieures, des évolutions de certains projets, et de la nécessité de clôturer certaines autorisations en raison de l'achèvement des travaux.

Nom opération	Date création	Montant total de l'AP	CP consommés avant 2018	CP consommés en 2018	CP consommés au 31/12/2018	Modification proposée de l'AP	Montant total AP proposé	RAR 2018 sur 2019	CP 2019 initiaux	CP 2019 proposés	CP 2020 proposés	Remarques
Locaux CC2R	2012	8 002 500,00 €	5 266 658,10 €	2 116 050,18 €	7 382 708,28 €			733 708,43 €	0,00 €	0,00 €		
Office de Tourisme	2013	1 811 266,09 €	1 327 744,09 €	341 465,60 €	1 669 209,69 €			179 556,40 €	0,00 €	0,00 €		
Club House	2014	1 230 000,00 €	25 652,52 €	19 560,03 €	45 212,55 €				505 347,48 €	1 184 787,45 €		
Ateliers communautaires	2013	251 290,48 €	251 786,27 €	5 061,25 €	256 847,52 €	5 557,04 €	256 847,52 €					à clôturer
Maison de Santé de Pôle	2016	3 993 981,07 €	2 641 889,31 €	685 184,40 €	3 327 073,71 €	212 752,61 €	4 206 733,68 €	697 415,60 €	0,00 €	212 752,61 €		
PLUi-H	2016	400 000,00 €	191 601,72 €	81 001,22 €	272 602,94 €			0,00 €	40 000,00 €	127 397,06 €		
Aménagement restaurant Golf	2017	287 584,00 €	2 184,00 €	2 946,00 €	5 130,00 €			0,00 €	281 734,00 €	282 454,00 €		
Parvis extension siège CC2R	2017	718 800,00 €	2 100,00 €	594 434,06 €	596 534,06 €	88 500,00 €	807 300,00 €	122 265,94 €	0,00 €	88 500,00 €		
Aire étanche déchetterie	2017	285 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	285 540,00 €	285 540,00 €		
Ecoles (rehab – Ext – Rest)	2015	486 797,98 €	486 547,98 €	0,00 €	486 547,98 €	-250,00 €	487 047,98 €	250,00 €			0	à clôturer
	2018	4 500 000,00 €	0,00 €	1 450 568,96 €	1 450 568,96 €				1 535 644,14 €	2 049 431,04 €	1 000 000,00 €	
TOTAL		28 274 046,71 €	16 160 992,33 €	5 296 271,70 €	6 138 457,65 €			1 733 196,37 €	2 648 265,62 €	4 230 862,16 €	1 000 000,00 €	

2 – Les subventions versées

Comme chaque année, la CC2R participe au financement d'opérations réalisées sur son territoire. Les fonds de concours restant à verser sont les suivants :

Fonds de concours pour 2019

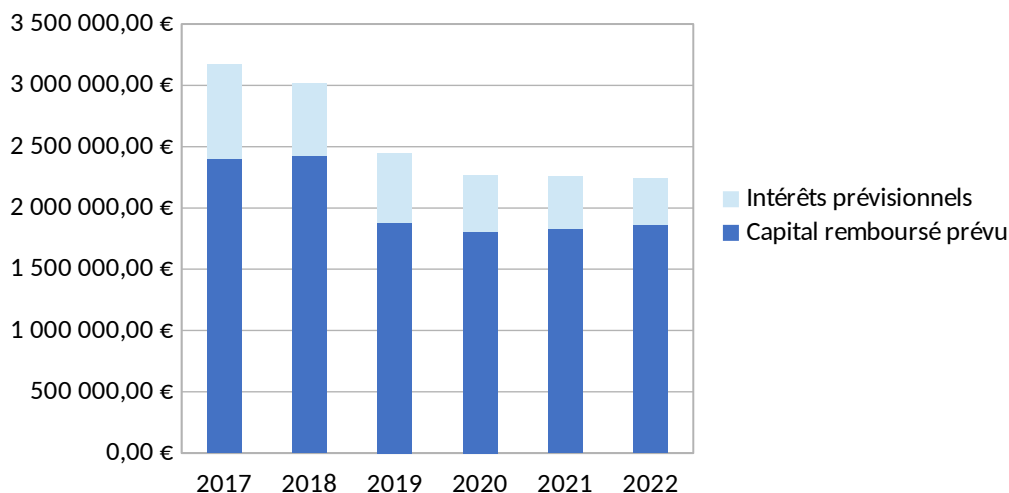
Fonds de concours	Estimation des dépenses 2018	Estimation des restes à verser		Reste à verser (FC + CP)	Nouveaux dossiers déposés en 2019		Prévision BP 2019
		Fonds de concours	Contrats de Pays		Fonds de concours	Contrat Régional Unique	
Petit patrimoine public	35 510,15 €	21 362,30 €		21 362,30 €	27 973,00 €		49 335,30 €
Petit patrimoine privé	0,00 €						0,00 €
Equipements sportifs	35 010,00 €	20 788,00 €		20 788,00 €			20 788,00 €
Aires de jeux	29 415,00 €	7 862,50 €		7 862,50 €			7 862,50 €
Locatif public	198 009,57 €		642 339,80 €	642 339,80 €		136 434,00 €	778 773,80 €
Eclairage public	0,00 €						0,00 €
Trottoirs	104 209,60 €	610 628,52 €	149 963,10 €	760 591,62 €	63 536,00 €	127 637,00 €	951 764,62 €
Places	533 918,70 €	528 506,60 €	259 189,10 €	787 695,70 €	18 520,00 €	111 007,00 €	917 222,70 €
Tourisme	8 531,00 €		88 788,00 €	88 788,00 €			88 788,00 €
Commerce	75 256,00 €		102 556,00 €	102 556,00 €			102 556,00 €
Maisons de santé	0,00 €			0,00 €			0,00 €
Environnement	167 785,60 €		59 000,40 €	59 000,40 €			59 000,40 €
Réseaux	56 470,00 €	107 015,73 €	13 000,00 €	120 015,73 €			120 015,73 €
Tableaux interactifs pour les é	9 400,00 €						0,00 €
Bâtiments communaux			325 364,00 €	325 364,00 €		77 097,00 €	402 461,00 €
Divers	5 736,34 €						0,00 €
TOTAL	1 259 251,96 €	1 296 163,65 €	1 640 200,40 €	2 936 364,05 €	110 029,00 €	452 175,00 €	3 498 568,05 €

3 – L'évolution de la dette

L'annuité de la dette pour 2019 est estimée à **565 mille €** d'intérêts, et **1,875 millions €** de capital remboursé, contre 592 mille € d'intérêts et 2,425 millions d'€ de capital remboursé en 2018, soit une baisse de 577 mille € entre 2018 et 2019.

Sans augmentation du capital emprunté, l'évolution prévisionnelle des annuités de remboursement des emprunts est la suivante, comprenant l'emprunt conclu auprès de la Caisse des Dépôts :

Evolution prévisionnelle des échéances d'emprunt



Il n'est pas proposé d'inscrire des emprunts supplémentaires pour l'année 2019. On observe donc une diminution importante des échéances d'emprunts à compter de l'année 2019, puis une baisse continue et progressive pour les années à venir.

D – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- l'autofinancement
- les subventions,
- le remboursement d'une partie de la TVA au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée,
- l'emprunt,
- d'autres recettes exceptionnelles (vente, ...)

Le remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement réalisées *via* le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est estimé à **1 million d'€**.

Les principaux travaux réalisés par la CC2R en 2018 ont fait l'objet d'arrêté de subventions. Le versement des subventions va se poursuivre avec la continuité et l'achèvement prochain des travaux. Les subventions attendues s'élèvent à **2,5 millions d'€**.

Comme évoqué précédemment, il n'est pas prévu de souscrire d'emprunt supplémentaire pour cette année 2019.

La reprise anticipée du résultat de 2018 (affectation comprise d'une partie du résultat de fonctionnement) est estimée à **2,3 millions d'€** de recettes d'investissement et la section de fonctionnement approvisionnerait également les recettes d'investissement pour **8,8 millions d'€** (autofinancement et amortissement des biens).

Budgets Annexes

Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC)

En 2019, il est prévu de poursuivre les campagnes de diagnostics, notamment sur les communes de Dunes, Malause, Donzac et Pommevic, soit environ 450 à 500 diagnostics.

Les recettes générées par ces contrôles permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement du service (véhicule, fournitures diverses, personnel,...).

Le budget sera estimé comme suit :

Intitulé	CA 2018	Proposition BP 2019
Charges à caractère général	5 407,75	30 895,18
Vêtements de travail	145,00	2 100,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement	101,08	3 500,00
Fournitures administratives	693,09	1 500,00
Carburants	1 002,73	3 100,00
Locations mobilières	3 081,19	3 800,00
Matériel roulant	0,00	4 000,00
Autres	354,66	1 000,00
Etudes et recherches	0,00	1 800,00
Divers	0,00	2 000,00
Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 300,00
Catalogues et imprimés	0,00	2 100,00
Divers	0,00	3 395,18
Concours divers (cotisations...)	30,00	300,00
Charges de personnel et frais assimilés	42 340,23	50 400,00
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	42 340,23	46 000,00
Autre personnel extérieur	0,00	4 200,00
Médecine du travail, pharmacie	0,00	200,00
Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	6 000,00
Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	6 000,00
Autres charges de gestion courante	3 162,11	11 000,00
Charges diverses de la gestion courante	2 796,47	7 000,00
Créances admises en non valeur	365,64	4 000,00
Charges exceptionnelles	95,00	4 500,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	95,00	4 000,00
Autres charges exceptionnelles	0,00	500,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 005,09	102 795,18

Intitulé	CA 2018	Proposition BP 2019
Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	31 739,27	43 625,18
Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	31 739,27	43 625,18
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	51 035,00	49 470,00
Redevances d'assainissement non collectif	51 035,00	49 470,00
Subventions d'exploitation	11 856,00	9 700,00
Subventions et participations des collectivités territoriales	11 856,00	9 700,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	94 630,27	102 795,18

	CA 2018	Proposition BP 2019
Dépenses de fonctionnement	51 005,09	102 795,18
Recettes de fonctionnement	94 630,27	102 795,18
Résultat	43 625,18	0,00
Reprise résultat N-1	31 739,27	
Résultat estimatif de l'année	75 364,45	

Budget annexe : Tourisme

Depuis la loi NOTRe du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de Communes des Deux Rives dispose de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

Au 1^{er} Janvier 2019, l'office de tourisme des Deux Rives a été créée, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté, sous la forme d'un Service d'intérêt Public à caractère Administratif doté de la seule autonomie financière. Ainsi, ce service fait l'objet d'un budget annexe propre, mais le conseil communautaire reste compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget.

Par délibération du 11 Décembre 2018, n° 2018D8-5-125, le Conseil Communautaire a décidé de fixer le montant de la dotation initiale de la régie à 230 000€.